



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/18

Reçu en Préfecture le : 18/12/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2018
D-2018/588

Aujourd'hui 17 décembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle AJON présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE

Appels à projets franco-marocain 2016-2018. Tranche 2018. Autorisation. Décision.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur jumelage, les villes de Bordeaux et Casablanca ont répondu d'une seule et même candidature le 14 février 2018 à « l'appel à projets franco-marocain 2016-2018 - tranche 2018 » lancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français et le Ministère de l'Intérieur marocain.

Le projet de coopération présenté répond à l'axe « Développement durable : la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, environnement, tourisme et aménagement du territoire ». Il s'agit en effet de la poursuite du programme engagé entre les deux villes depuis novembre 2016, dans la continuité de leur candidature à l'appel à projets franco-marocain tranche 2017, avec cette année deux volets distincts :

- **Volet 1** : soutien technique et financier aux études pour la mise en lumière du patrimoine bâti Art Déco - Art Nouveau qui caractérise la ville de Casablanca,
- **Volet 2** : médiation et communication à Bordeaux et à Casablanca pour « faire connaître et reconnaître » ce patrimoine commun. En effet, les travaux de mise en lumière à Casablanca doivent s'accompagner d'une médiation importante ; par ailleurs, la ville de Bordeaux a souhaité, à cette occasion, communiquer sur son patrimoine Art Déco lors des journées européennes du patrimoine (avec notamment une conférence à deux voix « Bordeaux Casablanca », au CIAP, le 15 septembre dernier).

La Municipalité de Casablanca a délégué la société de développement local (SDL) « Casablanca Patrimoine » pour effectuer la mise en valeur et en lumière du patrimoine bâti concerné.

Ainsi, en 2018, la coopération entre la mairie de Bordeaux, la municipalité de Casablanca et la SDL Casablanca Patrimoine a consisté à :

- venir en appui du choix du concepteur lumière et des opérations techniques proposées ;
- co-financer les études préalables à la mise en lumière du premier bâtiment valorisé (Eglise du Sacré Cœur) ;
- sensibiliser le public et les habitants de Bordeaux et de Casablanca notamment lors des journées du patrimoine de Casablanca (mai 2018) et de Bordeaux (septembre 2018).

Le montant global de cette action de coopération est évalué à **20 834 €** pour l'année 2018. La répartition budgétaire étant la suivante :

| Partenaire du projet | Montant en euros | % |
|-----------------------------------|-------------------------|----------|
| Mairie de Bordeaux | 6 250 | 30 |
| Municipalité de Casablanca | 2 084 | 10 |

| | | |
|--|---------------|-----|
| | | |
| Co-financement du MEAE | 6 250 | 30 |
| Co-financement du Ministère de l'Intérieur marocain | 6 250 | 30 |
| Montant global du projet | 20 834 | 100 |

Le comité de sélection du programme franco-marocain en soutien à la coopération décentralisée (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en partenariat avec l'Agence française de développement et la Préfecture de Région) a donné son accord pour que le projet de coopération mené par Bordeaux et Casablanca reçoive un appui financier de 6.250 euros pour 2018. Il a été convenu que le Ministère de l'Intérieur marocain (DGCL) appuiera de façon équivalente la ville de Casablanca.

La part du co-financement du Ministère des affaires étrangères français ainsi que celle de la Mairie de Bordeaux ont été individualisées dans le plan de financement et sont réparties de la manière suivante :

| Volet 1 études de mise en lumière 2018 | Montant en euros | Avec Valorisation RH (Montant en %) |
|--|-------------------------|---|
| Mairie de Bordeaux | 2.162 | 2.812 (30) |
| Municipalité de Casablanca | 721 | 721 (10) |
| Co-financement du MEAE | 2.812 | 2.812 (30) |
| Co-financement du Ministère de l'Intérieur marocain | 2.812 | 2.812 (30) |
| Montant global du projet | | 9.157 (100) |

| Volet 2 Descriptif (missions, déplacements...) | Numéraire en Euros | Valorisation en Euros | Collectivité ou partenaire financier |
|---|---------------------------|------------------------------|---|
| accueil de conférenciers ou de spécialistes du patrimoine (vols A/R et hébergements + frais divers).. | 800 € | 200 € | MAIRIE DE CASABLANCA |
| accueil de conférenciers ou de spécialistes du patrimoine (vols A/R et hébergements + frais divers).. | 2 400 € | 600 € | Bordeaux |
| accueil de conférenciers ou de spécialistes du patrimoine à Casablanca | 3 000 € | 0 € | MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR MAROCAIN |
| accueil de conférenciers et de spécialistes du patrimoine à Bordeaux | 3 000 € | 0 € | Ministère des Affaires étrangères et du Développement international |

L'ensemble des études du volet 1 a été réalisé.

Quant au volet 2, les deux premières phases du programme d'actions ont été réalisées à ce jour (journées du patrimoine au mois de mai à Casablanca et au mois de septembre à Bordeaux). La dernière phase du programme d'animation n'ayant pu être programmée au mois de novembre 2018 du fait d'une réorganisation structurelle de la SDL Casa Patrimoine, cette phase est désormais programmée au 1^{er} trimestre 2019, et ceci, avec l'autorisation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le bilan du volet 2, sera donc rendu ultérieurement.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **Autoriser M. le Maire** à encaisser la recette de 6.250 € (six mille deux cent cinquante euros) versée par le SGAR au titre de l'appel à projets franco-marocain - tranche 2018 sur le budget 2018 de la Ville de Bordeaux – Fonction BX 041 – compte 747.18
- **Autoriser M. le Maire** à verser la somme de 4.974 € (2.812 € versée par le SGAR et 2.162 € contribution directe de la mairie de Bordeaux) à la SDL Casablanca Patrimoine (quatre mille neuf cent soixante-quatorze euros) correspondant au volet 1 du programme d'actions.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2018 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041 – Compte 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Didier CAZABONNE